

A différentes reprises, je vous ai demandé d'attirer l'attention des fidèles sur les dangers de certains amusements, et en particulier sur les excursions les jours de dimanches et fêtes d'obligation. Le vingtième décret du VIIème Concile de Québec les défend expressément, à cause des dangers graves et imminents qui d'ordinaire les accompagnent. Les parents ne doivent pas les permettre à leurs enfants, les tuteurs à ceux dont ils ont la charge, les maîtres à leurs servantes, car Dieu leur en demandera un compte sévère et rigoureux.

Malgré des avertissements souvent réitérés à ce sujet, on se permet encore, chaque fois que l'occasion se présente, d'organiser de pareilles excursions, moins encore pour procurer au peuple une occasion de divertissements malsains que pour favoriser certains intérêts personnels. Et cet abus est d'autant plus déplorable que les personnes qui le commettent devraient, par leur éducation et la position qu'elles occupent, donner le bon exemple sur ce point en observant elles-mêmes les lois de l'Eglise qu'elles connaissent, au lieu de provoquer le peuple à la désobéissance. Et pourtant, elles savent que l'expérience du passé a prouvé qu'ici toutes ces excursions ou ces rassemblements commencent et finissent par des excès de boisson pour un trop grand nombre de fidèles, dont l'intempérance est favorisée par des vendeurs de boisson sans conscience qui ne respectent ni les lois de la morale ni les lois civiles. Il est vraiment pénible d'avoir à constater ici l'inconscience avec laquelle certains hommes de la classe dirigeante favorisent la démoralisation du peuple en exploitant, pour des fins politiques ou autres, le malheureux penchant à l'intempérance d'une trop forte proportion de la population de nos localités. Peu importe à ces hommes que le peuple se perde, que les caractères s'avilissent, que la jeunesse se corrompe, que les mœurs soient en déroute, que les devoirs religieux soient négligés, que les offices du dimanche soient désertés, pourvu qu'ils arrivent à leurs fins. Il est temps, grand temps de prendre des moyens énergiques pour arrêter de pareils scandales et empêcher qu'à l'avenir, l'on continue de multiplier volontairement les occasions de désordres, en organisant des excursions ou des rassemblements les dimanches et fêtes d'obligation. On dirait qu'aux yeux de certains chrétiens, ces jours sont réservés moins pour servir Dieu en assistant aux offices de l'Eglise que pour fournir aux peuples toutes sortes de divertissements mondains dans le but de servir leurs mesquins intérêts.

Veuillez lire au prône cet article de la présente circulaire, une première fois à sa réception, et ensuite chaque fois qu'il sera nécessaire, avec les commentaires que vous jugerez opportuns, dès qu'il arrivera à votre connaissance que l'on organise de semblables excursions. Et si ce moyen ne suffit pas pour arrêter le désordre, je me verrai forcé de recourir à d'autres mesures assez énergiques pour qu'elles soient efficaces.

Voilà des avertissements qui sont, malheureusement, d'actualité non seulement dans le diocèse de Chicoutimi, mais un peu partout dans notre province. Nous savons que l'autorité religieuse gémît de cet abus qui va croissant d'une année à l'autre, et nous